

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Lyon, le 27 mai 2024

La Métropole de Lyon accorde une subvention de 284 000€ à Atmo et poursuit son engagement pour une meilleure qualité de l'air dans les années à venir

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole de Lyon renforce son engagement en accordant une subvention de 284 000 € à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), observatoire agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air. Cette subvention vise à soutenir les actions de l'association en 2024.

Depuis 2016, la Métropole de Lyon met en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité de l'air, telles que la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) et la prime air bois.

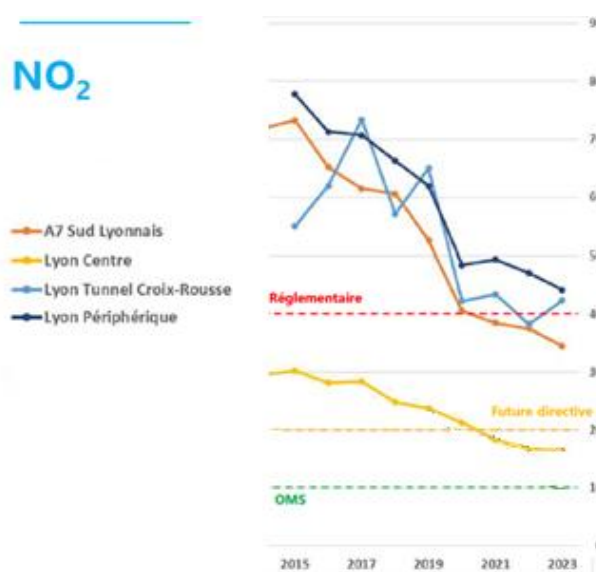
En 2023, Atmo a bénéficié d'une subvention de 275 000 € pour plusieurs initiatives clés. L'association a participé à l'évaluation de l'extension de la ZFE-m, visant à inclure les véhicules Crit'Air 4, 3 et 2, et a réalisé un suivi de l'efficacité de la ZFE existante à travers diverses campagnes de mesure. L'organisme a également accompagné le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans l'analyse des demandes d'implantation de crèches dans des zones où la qualité de l'air était préoccupante. Par ailleurs, l'association a suivi la qualité de l'air autour de la chaufferie biomasse de Vénissieux avant sa mise en service et a poursuivi l'animation de la Captothèque, un service de prêt de capteurs permettant aux citoyens de mesurer la pollution de l'air.

Bilan de l'étude qualité de l'air 2023 : des résultats encourageants

Dans le bilan de l'étude d'Atmo 2023 sur la qualité de l'air, on note des résultats encourageants :

1. Réduction des concentrations de Dioxyde d'azote (NO₂) :

La concentration moyenne annuelle de NO₂ à la station de Lyon Périphérique a diminué, passant de 47 µg/m³ en 2022 à 44 µg/m³ en 2023. Bien que cette valeur reste au-dessus du seuil réglementaire de 40 µg/m³, cette diminution montre une tendance positive vers la réduction des émissions de NO₂.



2. Stabilité des concentrations de particules fines PM10 et PM2.5 :

Les concentrations de PM10 et PM2.5 sont restées stables et en dessous des valeurs limites réglementaires actuelles depuis 2018. Cela indique que les efforts pour contrôler et réduire les émissions de particules fines ont réussi à maintenir les niveaux de pollution en dessous des seuils dangereux pour la santé, même s'ils devront être réduits davantage pour répondre aux futures VLR de 2030.

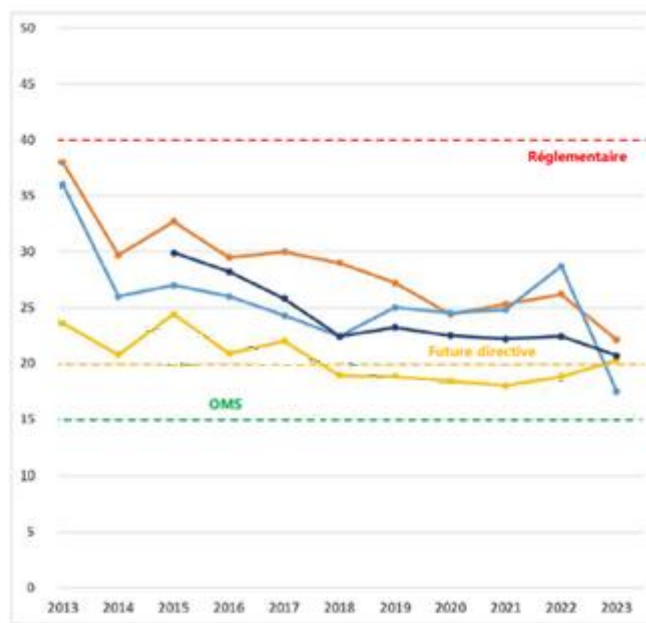
PM2,5

— A7 Sud Lyonnais
— Lyon Centre



PM10

— A7 Sud Lyonnais
— Lyon Centre
— Lyon Tunnel Croix-Rousse
— Lyon Périphérique



Ces points montrent des avancées positives, mais ils marquent **également la nécessité de poursuivre les efforts engagés** pour continuer à améliorer la qualité de l'air dans les prochaines années.

Une subvention pour élargir les champs d'actions d'Atmo

Pour 2024, la subvention permettra à Atmo de poursuivre et d'élargir ses actions. Les principaux projets incluent :

- **Suivi de la qualité de l'air dans des zones particulières** : surveillance intensive de la qualité de l'air dans la Vallée de la Chimie, y compris la mesure des composés organiques volatils (COV), des particules ultrafines, et des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) avec des micro capteurs fixes.
 - **Accompagnement des plans et programmes métropolitains** : suivi et évaluation des impacts de la ZFE-m et des actions comme la prime air bois et les liens entre urbanisme et qualité de l'air, surtout dans les établissements accueillant des publics sensibles.
 - **Extension de la Caphothèque** : renforcement du service de prêt de capteurs aux citoyens, avec des ateliers d'échange et des animations pour sensibiliser le public à l'exposition à la pollution de l'air.
 - **Déploiement de Microcapteurs** : installation de micro capteurs supplémentaires dans les communes métropolitaines et la Vallée de la Chimie pour renforcer l'établissement des liens entre la qualité de l'air et la santé.
 - **Développement de Méthodes de Mesure Innovantes** : mise en place de nouvelles méthodes de prélèvement actif pour la mesure des PFAS dans l'air ambiant.
 - **Maintien et Développement de Stations de Surveillance** : poursuite du fonctionnement de la station de surveillance de l'école Michel Servet à Lyon 1er et du programme de surveillance autour des incinérateurs.
 - **Sensibilisation et Communication** : organisation de sessions de sensibilisation « Fresque de l'Air » pour les élus et les services métropolitains, et renforcement de la communication publique sur la qualité de l'air à travers des indices visibles et des interventions médiatiques.
- ➔ Ce soutien financier reflète un engagement fort pour une meilleure qualité de l'air et une protection accrue de la santé des Grands Lyonnais. Les initiatives prévues contribueront à orienter et conforter les futures politiques environnementales de la Métropole de Lyon et à renforcer la lutte contre la pollution atmosphérique.

Contact presse

Marion Morel – Attachée de presse

Marion.morel@grandlyon.com

Tél : +33(0)6 77 04 30 39